

# Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant

Jack Lefebvre 44 rue de la Marne 78200 Mantes la Jolie [jacklefebvre1@free.fr](mailto:jacklefebvre1@free.fr)

A tous les abonnés

A tous les candidats sur les listes PRSI

le 3 janvier 2008

## Pour défendre notre statut, grève le 24 janvier

23 000 suppressions de postes sont prévues dans la Fonction Publique.

Et, la « Révision Générale des Politiques Publiques » présentée le 12 décembre par le gouvernement, signifierait la pulvérisation de la République, avec division par 2 des administrations centrales, régionalisation totale sous la coupe de super-préfets, externalisation de tout ce qui peut l'être (en particulier des services de la paie des fonctionnaires !), et remplacement des administrations par des « agences ». Tout ceci s'accompagnerait d'un véritable « plan social » disloquant tous les statuts, mettant en place des primes de mobilité, une « indemnité de départ volontaire », la « possibilité de mise à disposition de salariés du privé dans l'administration », etc...<sup>(1)</sup>

En ce qui concerne les salaires, Eric Woerth n'a proposé le 16 décembre aucune mesure d'augmentation du point d'indice. Pire, il propose « **des dispositifs d'intéressement de tous les agents aux gains de productivité** » et de « **discuter du salaire au mérite** ». A juste titre les fédérations syndicales de la fonction publique CGT, FO, FSU, UNSA, CFTC, Solidaires ont déclaré que « **ces pseudos négociations ne peuvent nous convenir car elles portent atteinte de façon frontale aux principes même de la négociation collective des salaires dans la fonction publique pour les remplacer par une individualisation des rémunérations** » et ont décidé d'appeler à la grève le 24 janvier.

### Chasser les enseignants et tous les personnels de l'éducation nationale de la Fonction publique d'état ?

Dans ce contexte, nous jugeons important de communiquer page 2 l'information concernant « **l'hypothèse d'une quatrième fonction publique enseignante**. »

L'objectif est clair : chasser de la fonction publique d'état les 1 143 555 personnels des écoles, collèges et lycées et les 146 471 personnels des universités. Déjà les 93 000 TOS ne sont plus dans la fonction publique d'état.

Pour les personnels, ce serait la fin des garanties statutaires : concours de recrutement, régime de retraite (pension calculée sur les 6 derniers mois), etc...

Pour les jeunes, ce serait la fin du caractère national de l'éducation - des horaires, des programmes, des diplômes nationaux - bref, la disparition de cette garantie que représente un diplôme attestant un niveau de qualification

et donnant droit à un certain niveau de rémunération. Ce serait la privatisation de l'éducation nationale, la destruction de la Fonction publique.

N'est-ce pas ce qui est en jeu dans les mesures annoncées dans tous les domaines par X.Darcos, dans les « discussions » engagées dans le premier degré ou les Lycées professionnels, dans les orientations mises en avant par la commission Pochard sur le « métier d'enseignant » ?

### Protocoles, « dialogue social » : un danger mortel pour nos syndicats

Le ministre prétend mener cette politique en obtenant l'accord des organisations syndicales, notamment par la signature de « **protocoles de discussion** ».

Concernant les Lycées professionnels, on peut se féliciter que le SNUEP, avec la CGT et FO, ait refusé de s'associer au protocole accompagnant la destruction des BEP.

Mais comment comprendre que le SNUIPP ait approuvé un protocole pour le premier degré qui associe les signataires à la suppression de 72 heures de cours pour les élèves et à remise en cause du statut des personnels (décret de 1991) ? Nous considérons que le SNUIPP doit retirer son approbation de ce protocole (vous trouverez dans cette circulaire un dossier complet de 4 pages sur ce protocole accepté par le SNUIPP).

Nous faisons la proposition de réunir les assemblées générales dans les établissements pour souder l'unité sur les revendications :

- Non à la suppression de 23 000 postes dans la fonction publique,
- Défense de notre statut de fonctionnaire d'état,
- Retraites : 37,5 annuités pour tous, non à l'allongement à 41 ans ou 41,5 ans, maintien du calcul sur les 6 derniers mois,
- Salaires : non à l'individualisation des salaires, au salaire au mérite, rattrapage des pertes de pouvoir d'achat.

Jack Lefebvre

(1) En Suède, présentée comme un modèle à suivre dans ce domaine, il n'y a plus que 4 600 fonctionnaires d'état, les autres agents ayant été transférés à 270 agences, ce qui a fait passer leur nombre de 380 000 en 1990 à 250 000 aujourd'hui. Voilà ce que sont les injonctions de l'Union Européenne.

## « **L'hypothèse d'une quatrième fonction publique enseignante réapparaît** »

Sous ce titre, la *Lettre de l'Education* du 26 novembre 2007 explique « *Cette question, plusieurs fois évoquée au début des années 1990, refait surface à l'occasion des discussions sur la réforme de la fonction publique engagées depuis septembre (...)*Créer une fonction publique enseignante peut également favoriser une évolution vers l'autonomie des établissements (...) Les enseignants verraient leurs compétences validées au niveau national avant d'être ensuite recrutés par chaque établissement, comme l'esquissait Nicolas Sarkozy pendant sa campagne électorale. »

## **Retraites**

**Demander « un débat »  
ou rappeler les  
revendications  
syndicales : 37,5  
annuités pour tous et  
ouverture de réelles  
négociations ?**

Le 2 janvier, la FSU a rendu public un communiqué réagissant aux projets du gouvernement en matière de retraite. Quelques jours après avoir publié le décret sur les régimes spéciaux qui annonce leur passage à 40 ...puis 41 annuités, celui-ci vient en effet de sortir, « **à quelques heures du nouvel an, un rapport préconisant de porter la durée d'assurance à 41,5 annuités d'ici 2020.** » Mais le communiqué se termine ainsi: « **La FSU s'élève contre une démarche gouvernementale se fondant sur une prétendue fatalité. Elle entend mener une campagne publique pour permettre aux syndiqués et à l'ensemble des citoyens de participer au débat sur les retraites. Elle en a appelé à des initiatives unitaires pour mener ensemble ce débat . Elle portera ces exigences et ses revendications.** »

Il s'agirait de participer à ... un « **débat** » ! Le rôle d'une organisation syndicale doit être de porter ses revendications et de négocier pour les obtenir.

Alors, pourquoi le communiqué omet-il - et ce n'est pas la première fois - de dire ce que sont les revendications précises de la FSU telles qu'elles ont été votées au congrès de Marseille de 2007 et rappelées lors du conseil national de la FSU des 18 et 19 septembre 2007: « **La FSU rappelle son exigence d'une retraite à 60 ans avec 37,5 annuités pour tous, régime général et fonction publique.** ».

## **CDFN des 4 et 5 décembre**

### **« Un référendum pour pouvoir dire Non ! »**

Intervention de C.Benoit (PRSI) dans le débat Europe

Le traité de Lisbonne se présente sous la forme de 294 amendements aux deux traités actuels. Le contenu du TCE est donc repris intégralement, mais dans un ordre différent et sous une autre forme. La motion présentée affirme qu'il y aurait des « *modifications* » par rapport au TCE...

- Ainsi la motion affirme que les « *objectifs comme la concurrence libre et non faussée* » ne sont plus « *constitutionnalisés* ». Mais tous les articles des traités actuels sont maintenus, et notamment l'article 105 qui affirme le principe d'une « *économie de marché ouverte où la concurrence est libre* ». Le protocole N°6 annexé au traité de Lisbonne réaffirme ce principe dans ses considérants. C'est au nom de la « *concurrence libre et non faussée* », que les directives européennes imposent aux Etats: que le monopole de la sécurité sociale soit attaqué, les partenariats public-privé, la privatisation des entreprises et services publics...
- « *La partie III de la « constitution » a disparu* » ? C'est inexact: elle était constituée à 90% des articles des traités actuels, qui sont maintenus. Les 10% d'ajouts prévus dans la « *constitution* » pour renforcer les prérogatives de la commission européenne, on les retrouve dans tous les amendements composant le traité de Lisbonne.
- « *L'aspect constitutionnel a disparu* » ?... Mais les amendements organisent le dangereux renforcement des institutions supranationales, par exemple des pouvoirs accrus pour la commission européenne, avec la possibilité de s'adresser directement aux Etats, là où l'article 104 n'autorisait la commission qu'à adresser un avis au conseil des ministres de l'UE. Cet amendement donne ainsi de nouveaux pouvoirs à la commission européenne pour exiger la baisse des budgets publics. Déjà, début septembre, Nicolas Sarkozy a envoyé à Bruxelles un document traduisant ses engagements à respecter le pacte de stabilité de l'UE en application de l'article 104. Morceaux choisis : « *22 800 postes de fonctionnaires seront supprimés en 2008* », « *lancement d'une Révision Générale des Politiques Publiques... qui contribuera à moderniser l'organisation des administrations* », « *augmenter la durée d'assurance pour obtenir une pension à taux plein* »...

Le traité de Lisbonne, c'est la « *constitution européenne* » sous une autre forme !

La FSU se doit donc, au regard de ses mandats, de condamner ce traité. Mais il ne faudrait pas que cette exigence figurant dans le texte soit affaiblie par les déclarations sur les soi-disant « *modifications* » positives entre le TCE et le traité de Lisbonne. (...) Les raisons demeurent d'appeler à un référendum, pour que le NON l'emporte à nouveau, pour pouvoir appeler à voter Non. Ceci est absent de la motion, et nous déposons l'amendement suivant :

**« Le CDFN se prononce pour l'organisation d'un référendum afin de permettre au peuple de réaffirmer son vote NON et de rejeter le traité de Lisbonne. »**

**Vote:** pour : 18 Contre : 48 Abstention : 14 RV : 18

**Non à la destruction de notre statut !  
Le « protocole de discussion » doit être abandonné !  
Le SNUipp doit retirer sa signature !  
Unité pour la défense du décret du 14 janvier 1991 définissant nos  
obligations de service !**

Dans la circulaire du 18 novembre, nous procédions à une première analyse du protocole de discussion établi le 8 novembre entre le Ministre de l'Education Nationale et le SNUipp, le SGEN-CDFP et le SE-UNSA. Nous publions ici différentes informations permettant à chacun de se faire une opinion.

**Au CDFN des 4 et 5 décembre...  
Intervention de J-Paul Crouzet (PRSI)**

« Il y a beaucoup d'interrogation, de grandes inquiétudes chez les collègues qui cherchent à comprendre ce qui se passe pour résister. Le syndicat a la responsabilité de dire les choses clairement et nettement. Le premier degré ne fait pas exception.

Plusieurs camarades ont parlé avant moi de ce que le gouvernement avance dans les conférences sur la Fonction publique: il y est question d'individualisation de la situation des fonctionnaires, de reconnaître leur « *mérite* » et pour cela de diminuer la part des rémunérations liée au point d'indice et à la grille indiciaire communs à tous les fonctionnaires, d'augmenter la part indemnitaire qui dépendrait du poste tenu, de la manière de servir et des résultats obtenus en fonction des objectifs définis dans le cadre de la Loi Organique sur les Lois de Finances (LOLF), et évalués par le supérieur hiérarchique par le biais de l'entretien d'évaluation. C'est bien l'explosion du statut qui est programmé. F.Rollet a condamné tout à l'heure pour le second degré, la volonté du ministre de supprimer une centaine d'heures de cours par an pour les élèves (ainsi que les postes correspondants), et d'annualiser le temps de service des enseignants.

Ceci est à mettre en relation avec ce qui se prépare actuellement avec le protocole de discussion sur l'utilisation des heures libérées par la suppression du samedi (et également avec les 23 propositions du document d'orientation publié par Darcos). Soulignons d'abord que c'est la suppression de 72 h de cours pour les élèves de primaire (on n'est pas les loin des 100 h dont la suppression est visée dans le second degré !). Mais ce protocole de discussion, constitue également, me semble-t-il, une première. J'ai entendu Gilles Moindrot indiquer tout à l'heure que, contrairement à ce qu'ont pu dire notamment Le Monde ou l'US (journal du SNES), le SNUipp n'avait pas signé ce protocole. En tout état de cause, il s'agit bien, comme son titre l'indique lui-même, d'un protocole de discussion entre le Ministère et le SNUipp, le SGEN et le SE, que le SNUipp a accepté par un courrier adressé au Ministre par G.Moindrot. Que les organisations syndicales aillent donner leur point de vue à un ministre sur ses projets, c'est leur rôle, mais que des organisations syndicales indiquent à l'avance qu'elles acceptent de travailler dans le cadre défini par un ministre, c'est autre chose !

*Suite page suivante*

**D'un protocole de discussion à l'autre:  
Un piège tendu à toutes les  
organisations syndicales...  
Les syndicats ne peuvent pas devenir  
colégislateurs !**

Après celui concernant le 1er degré, un autre protocole de discussion vient d'être signé entre X.Darcos, et 4 organisations syndicales d'enseignants des lycées professionnels (SNETAA-EIL, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC-CSEN) par lequel ils « *conviennent d'un programme portant sur les modalités futures de la mise en oeuvre de la réforme des baccalauréats professionnels en trois ans à la rentrée 2009.* »

Nous nous félicitons que le BN du SNUEP-FSU du 20 décembre ait décidé à l'unanimité de ne pas signer ce protocole de discussion. Pourtant, comme l'indiquait le représentant du SNUEP lors du BDFN de la FSU qui se réunissait le même jour, le ministre avait particulièrement insisté pour obtenir la signature de ce syndicat car, à travers lui, il voulait l'aval de la FSU et ainsi préparer les futures discussions dans le second degré où il s'appête à annoncer en janvier une contre-réforme des lycées...

Comme l'affirme les 4 syndicats non-signataires, SNUEP-FSU, CGT Educ'action, SN FO LC, Sud Education, dans un communiqué du 20 décembre: « *Nos organisations syndicales refusent la disparition des sections de BEP (2 ans) et des sections Bac pro (cursus 4 ans) voulue pas le Ministre X.Darcos.*

*La nouvelle note aux recteurs du 18 décembre ainsi que le protocole de « discussion » se placent dans cette logique. C'est pourquoi nous ne le signons pas.*

*Face à la mobilisation des personnels et des organisations syndicales, le ministre a prétendu, avec son « protocole », ouvrir la concertation. Il n'en est rien: **c'est bien la généralisation à marche forcée des Bac Pro 3 ans dès la rentrée 2008** (par exemple, à Versailles, le recteur a prévu de passer de 16% à 35% le nombre de sections Bac Pro 3 ans par la suppression de 140 BEP; à Lyon, 150 transformations de BEP sont annoncées, etc...).* »

En acceptant de s'associer au « protocole de discussion » dans le 1er degré, les responsables du SNUipp ont permis un précédent dangereux dans l'Education nationale.

Associer les syndicats à son « programme de travail » dans le but d'établir en commun les modalités de mise en place de ses contre-réformes, c'est en effet une « méthode » que .../...

Au CDFN des 4 et 5 décembre – suite

Deux premières réunions ont eu lieu, les 22 et 26 novembre. Il apparaît clairement qu'il s'agit pour le ministre:

- d'ouvrir la possibilité, dans le cadre des 108 heures annualisées (les 72 h dégagées par la suppression du samedi + les 36 h correspondant à la 27ème heure), de multiplier des activités diverses intégrées dans les obligations de service (et en particulier le soutien scolaire en dehors des heures de classe des enfants), définies localement et dépendant des situations locales.
- d'ouvrir par exemple la possibilité d'imposer à des collègues de maternelle ou travaillant dans une école où il aurait moins de besoin, d'aller faire du soutien dans une école définie comme prioritaire. Est-ce cela que le ministre appelle mettre « plus de maîtres que de classes » ?!
- d'ouvrir la possibilité d'accélérer la liquidation des RASED.

C'est d'ailleurs totalement cohérent avec les 23 propositions du document d'orientation de Darcos, qui prétendent diviser par trois le nombre d'élèves en difficultés lourdes à la fin de l'école primaire, et ne disent pas un mot de l'enseignement spécialisé et des RASED... Mais il y est par contre préconisé d'évaluer les enseignants des écoles en fonction des « progrès des élèves » ! N'est-ce pas l'application aux écoles de ce que Woerth veut mettre en place dans toute la fonction publique ?

Nous sommes dans une situation dangereuse où des syndicats se trouvent empêtrés dans un dispositif qui vise à les mettre en position de co-élaboration des mesures ministérielles de liquidation de nos garanties statutaires. Tout le monde a en mémoire ce qui s'est passé dans le second degré où l'unité syndicale a imposé le retrait du décret De Robien et le maintien des garanties statutaires définies dans le décret de 1950 sur les obligations de service. Dans le premier degré, le SNUipp ne devrait-il pas revenir sur sa signature du protocole ? Ne devrait-on pas oeuvrer à l'unité pour la défense de nos garanties statutaires, pour le maintien du décret de 1991 sur nos obligations de service, pour la défense des RASED et de l'enseignement spécialisé ? »

### **G.Moindrot, secrétaire général du SNUipp a ainsi justifié le protocole:**

« Notre Conseil national vient d'adopter son texte action à l'unanimité. S'il y a ici des gens inquiets au sujet du SNUipp, je veux les rassurer. Le 20 novembre, il y a eu 65 % de grévistes dans le premier degré, c'est pas mal ! Nous avons plus de syndiqués que l'an dernier; nous venons de réunir 300 collègues à l'occasion du colloque sur la maternelle... S'il s'agit de retirer la signature du SNUipp, ce vœu est exaucé puisqu'on n'a pas signé le protocole ! Le Ministre a annoncé unilatéralement la suppression du samedi matin. On a demandé qu'il y ait discussion. Nos collègues se demandent comment leur travail va être organisé l'an prochain; nous voulons peser sur les décisions. Le protocole, ce n'est pas la fin de la discussion;

*suite à la page suivante*

.../... N.Sarkozy et son gouvernement, Ministre de l'Education nationale en tête, entendent généraliser.

Le 19 décembre, N.Sarkozy réunissait les confédérations syndicales et le patronat « pour leur présenter le programme des réformes à venir en 2008 et leur proposer de participer à leur élaboration. » Rémunération, contrat de travail (faire éclater le CDI et généraliser précarité et individualisation), « travail dominical », temps de travail (en finir avec toute législation contraignante dans ce domaine), « allègement des charges » (creusant ainsi le « déficit » de la sécu pour la détruire), retraites et protection sociale (un rendez-vous est déjà prévu en janvier), « dialogue social », représentativité et financement des organisations syndicales...toutes les garanties collectives devraient y passer ! C'est également le cadre des « conférences » qui se succèdent dans la fonction publique depuis début octobre (sur le pouvoir d'achat, les « parcours professionnels », le « dialogue social » et la représentativité\*. Cette « méthode » est d'ailleurs l'application des préconisations de l'Union européenne.

**Le syndicat ne peut pas être co-législateur !  
Il n'a pas vocation à se lier au « programme de travail » du gouvernement, à son « agenda social ». Son seul mandat, ce sont les revendications des personnels, la défense des statuts...  
Non aux protocoles de discussion !  
Le SNUipp doit s'en retirer !**

\* G.Aschieri a affirmé à plusieurs reprises, lors d'instances de la FSU, que, sur ce sujet, des avancées étaient possibles, sur la base de l'avis qu'avait émis le Conseil Economique et social.

Nous nous sommes quant à nous toujours refusés à séparer les différents termes du dossier. Le « dialogue social » qui a même fait l'objet d'une loi de janvier 2007, est en effet basé sur la destruction des garanties collectives et sur la co-élaboration par les syndicats des mesures imposées dans ce cadre. C'est la négation de la liberté de négociation qui se liait à la possibilité d'améliorer par un accord les « normes » établies par les textes réglementaires ou légaux. La logique est donc de baser la représentativité syndicale, non plus sur des fédérations et confédérations syndicales rassemblant les syndicats de tous les secteurs et pouvant agir au nom de l'ensemble des salariés pour défendre leurs intérêts communs, mais sur des syndicats locaux ou d'entreprises à même de s'associer au « programme de travail » de l'employeur. De là découlent les propositions, d'une part sur le financement des syndicats par l'Etat ou les employeurs (sur le modèle du financement des partis politiques qui en fait des coquilles vides), et d'autre part d'accords majoritaires (signés par les syndicats représentant la majorité à l'élection professionnelle de référence).

Nous attirons l'attention sur le précédent qu'instituent les deux « protocoles de discussion ». Dans les deux cas, les syndicats non signataires (qui ne représentent pas « la majorité » des personnels), y compris ceux d'entre eux reconnus représentatifs, sont éliminés de toute discussion ! Ainsi, le SNUEP indique dans son communiqué: « Le SNUEP considère que le dialogue avec le Ministère de l'Education Nationale doit s'engager avec l'ensemble des organisations représentatives sans exclusive. »

**N'est-ce pas l'application anticipée du principe d' « accord majoritaire » ?**

Au CDFN des 4 et 5 décembre – suite

c'est un texte qui dit qu'on entre en discussion à partir de choses qu'on y a fait mettre, comme « plus de maîtres que de classes », en supplément de ce qui existe comme les RASED. Il s'agit de construire le rapport de force, de discuter pied à pied; c'est pourquoi on a lancé une pétition pour demander du temps de concertation. Il n'y a pas remie en cause du statut. Quand il y a eu la 27ème heure, il n'y a pas eu remise en cause du statut, mais une amélioration avec l'introduction de la concertation dans le temps de service. Soyez sûrs de notre détermination à ce que nos mandats de congrès soient portés. »

**R.Bousquet, secrétaire général adjoint (EE)  
du SNUipp a alors précisé:**

« Si le Conseil national a bien pris position à l'unanimité, je voudrais apporter un complément d'information: il y a eu un débat plutôt vif dans le SNUipp et des désaccords dans la direction nationale sur les conditions d'entrée en discussion et le calendrier imposé par le ministère. »

**Amendement PRSI 1er degré**

Le CDFN condamne le projet du ministre de l'Education Nationale de supprimer deux heures d'enseignement par semaine pour les élèves du primaire. Ce projet remet en cause les garanties statutaires des enseignants du premier degré:

- introduction de nouvelles activités, notamment soutien scolaire en dehors des horaires de classe, dans les obligations de service,
- définition annuelle et locale d'une part importante de celles-ci (108 h),
- possibilité d'être contraint de les effectuer dans d'autres écoles que celle de résidence administrative,
- lourdes menaces sur l'enseignement spécialisé et notamment les RASED (réseaux d'aide spécialisée pour les élèves en difficulté).

Le CDFN exprime son désaccord avec la méthode utilisée par le Ministre qui, à partir d'un « Protocole de discussion », a préalablement défini les contours des discussions dans le cadre desquelles il entend associer certaines organisations syndicales à l'élaboration des mesures de déréglementation des garanties statutaires.

Le CDFN se prononce pour le maintien des garanties statutaires des personnels et donc contre l'introduction de nouvelles tâches dans les obligations scolaires, qui doivent rester définies nationalement dans un cadre hebdomadaire.

**Vote: pour: 14; contre: 58; abstentions: 2; rdv: 37**

**A propos d'une contribution de l'EE  
SNUipp (Lettre du SNUipp du 27/11/07)...**

**Extraits:**

« (...) Dès l'annonce unilatérale du ministère de la suppression du samedi matin pour les élèves, le SNUipp a contesté la décision et demandé une véritable concertation. Très vite, les réponses du ministre à cette demande de concertation ont fait apparaître le piège: au travers d'une question apparemment technique (un protocole de discussion), Darcos, ministre d'un gouvernement qui menace directement le service public, ne poursuivait qu'un

objectif, très politique celui-là: pouvoir afficher un accord même limité à une entrée en discussion avec les organisations syndicales d'une partie du secteur de l'enseignement et notamment le syndicat majoritaire à la veille d'une grève qui s'annonce très massive.

C'est sur ce risque et ses conséquences d'apparaître auprès de la profession, avant la grève du 20 novembre, comme acceptant un cadre de discussion imposé par le ministère qu'ont porté les débats et désaccords (notamment de la part de l'EE) des deux derniers secrétariats.

Si le SNUipp a obtenu que le protocole de discussion lui-même ne soit pas signé, il n'en reste pas moins que la décision de secrétariat d'échange de courriers « d'engagement de discussions » sur la base de ce protocole, au cours d'une rencontre entre le SG du SNUipp et celui du SGEN avec le ministre le jeudi 8 novembre n'était pas partagée par l'ensemble du secrétariat, et plus particulièrement par l'EE.

Le contenu des dépêches qui ont rendu compte de l'accord et l'article du « Monde » qui a suivi a d'ailleurs confirmé que l'échange de lettre équivalait à une signature et de l'exploitation politique que comptait en faire Darcos. Il n'y avait pas d'urgence à répondre à l'injonction du ministère avant le 20 novembre.

(...) A peine deux jours après l'annonce d'ouverture de discussions, le Ministre a dévoilé dans la presse (Le Monde), une partie du contenu de ses propositions. Cette nouvelle annonce publique et précipitée confirme nos craintes sur l'instrumentalisation du dialogue social et de son contenu en la circonstance. (...) »

**Notre commentaire:**

L'EE confirme ainsi que « l'échange de lettre équivalant à une signature » du protocole a rencontré l'opposition de nombreux militants du syndicat, y compris dans sa direction nationale.

Notons tout de même que les responsables de l'EE estiment surtout qu'« il n'y avait pas urgence à répondre à l'injonction du ministère avant le 20 novembre. » Ce ne serait donc qu'un problème de ...délais ?

Est-ce pour cela que cette longue contribution ne dit rien du contenu des mesures proposées dans le cadre du protocole et appelle « maintenant (à) retourner la situation à notre avantage » ? Comment ?

En participant aux discussions sur la base de « nos » revendications (parmi lesquelles: « découpler le temps d'école des élèves et le temps d'enseignement des maîtres » ou « temps de concertation/formation/recontre (3 heures) »...ce qui, disons-le, ressemble étrangement à ce que veut faire le ministre!) Mais « nous devons annoncer que nous refuserons toutes les mesures qui n'iraient pas dans ce sens, qui éclateraient encore plus les situations des écoles, des élèves et des enseignants, qui mettraient encore plus les personnels sous la coupe de la hiérarchie et des collectivités territoriales, qui réduiraient encore plus les programmes aux fondamentaux, qui entérineraient les EPEP. »

Comprenez qui pourra ! N'est-ce pas en effet ce que le ministre veut faire avaliser dans ces « discussions » ?

## Quelques informations sur le contenu des discussions engagées

Dans le cadre du « programme de travail » défini à partir du protocole de discussion, 5 réunions (22 et 26 novembre, 6, 11 et 20 décembre) ont déjà eu lieu entre le ministère et le SNUipp, le SGEN, le SE-Unsa, les 3 syndicats l'ayant approuvé. Deux autres réunions, au moins, devraient avoir lieu en janvier.

Les compte-rendus publiés par les syndicats, malgré leur imprécision, confirment les craintes que nous avons émises dès le départ.

Ainsi, selon le SE-UNSA, voici les questions sur l'organisation du temps de travail pour les enseignants posées à l'issue de la deuxième réunion. Ne dessinent-elles pas les contours d'un véritable dynamitage de notre statut et de l'école publique ?

- « Comment se déclinent les 108 heures annuelles (si on y intègre l'actuelle 27ème heure) ? Quels grands types de missions ?
- Quelle organisation de la semaine ?
- Comment chaque catégorie d'enseignants y participe (au-delà du cadrage général des obligations de service) ?
- Que se passe-t-il dans les écoles où il y a peu d'élèves en difficulté ?
- Quelle articulation avec les dispositifs qui traitent de la difficulté scolaire (RASED, PPRE...) ?
- Quelle articulation avec les études, l'accompagnement éducatif à la rentrée 2009... ?
- Quel lien avec les collectivités territoriales ? »

D'après le SNUipp, le ministère prévoit (réunion du 6/12) « que la priorité d'utilisation des heures libérées sera "d'agir devant les élèves" », sur le modèle de " la démarche du PPRE ". « La formulation concernant les horaires des élèves n'est pas définitive, elle reprendra le principe "24 heures pour tous plus un maximum de 2 heures pour certains" »(11/12). Le ministère prévoit une prise en charge des élèves en difficulté selon « une répartition de 2 fois une heure, 4 fois ½ heure, le soir, pendant la pause méridienne... » Imaginons la multiplication des tracasseries, des conflits avec les parents, des difficultés d'organisation, ou de responsabilité que cela ne peut que générer ! Par ailleurs, le « modèle du PPRE », c'est l'enseignant sommé de trouver des « solutions » dans le cadre de sa classe et avec le moins possible d'interventions d'enseignants spécialisées !

Il « insiste pour que soient discutées ensemble les deux heures dégagées et la 27ème heure ». Il précise « qu'un système de répartition par volume horaire (comme la 27ème heure) n'est pas souhaitable, qu'une régulation au niveau de la circonscription doit permettre de mieux dialoguer avec les parents d'élèves » (6/12).

Ainsi donc, il se confirme que que les 108 heures annualisées (dont la 27ème heure) ne seraient même pas déclinées à partir d'un volume horaire précis défini règlementairement pour

chaque tâche (comme c'est le cas actuellement avec le décret du 14 janvier 1991 pour les 36 heures annualisées: 12h de conférence pédagogique, 6h pour les réunions de conseils d'école, 18h pour le travail en équipe pédagogique au sein des conseils de maîtres et de cycles), mais déterminées au niveau local avec les « représentants » des parents d'élèves !

Lors de la réunion du 11 décembre, le ministère a précisé que "leur service (des enseignants) est de 27 heures hebdomadaires dont 24 heures d'enseignement à tous les élèves et trois heures spécifiquement consacrées à l'aide aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage, à la concertation, à des actions de formation et aux relations avec les partenaires de l'école". Les mots ont un sens: non seulement il s'agit d'introduire dans nos obligations des tâches nouvelles comme l'« aide aux élèves en difficulté » en dehors de la classe, mais plus globalement de mettre en oeuvre une déréglementation totale.

A la place des « conférences pédagogiques », il est maintenant question d'« actions de formation », au moment où se met en place dans la fonction publique un « droit individuel à la formation » qui substitue à la formation continue volontaire sur le temps de travail (les 36 semaines prévues dans les textes pour une carrière d'instituteur) une formation largement imposée par l'employeur et en partie hors temps de travail. Vaut-on dorénavant être convoqués à des stages de formation (par exemple pour l'apprentissage d'une langue étrangère ou pour la mise en place des PPRE) pris sur les 108 h annualisées et se déroulant pendant les vacances scolaires ? A la place des réunions de conseils d'école, il s'agirait maintenant des « relations avec les partenaires de l'école » qui ouvriraient la porte à tous les abus et préparaient les conditions de la mise sous tutelle des enseignants par des groupes de pression locaux. Le travail en équipe pédagogique (donc entre les enseignants) est remplacé par le terme de « concertation » qui peut couvrir toutes les ingérences ou substitutions d'intervenants à la place des enseignants !

Le ministère indique également (11/12) que « les possibilités de dérogation pour l'organisation de la semaine sur 4 jours et demi seront maintenues (mercredi matin) ». N'est-ce pas la porte ouverte à la multiplication d'organisations « expérimentales » de la semaine imposées par les élus locaux, les associations et « partenaires » divers ?

### Une conclusion s'impose:

- le protocole de discussion doit être abandonné, et le document d'orientation du ministre retiré,
- non à l'introduction de nouvelles tâches dans nos obligations de service qui doivent rester définies nationalement en heures d'enseignement,
- le décret du 14 janvier 1991 définissant nos obligations de service doit être maintenu,
- annulation des 11 200 suppressions de postes dans l'enseignement,
- abandon du décret sur les EPEP,
- ouverture de négociations pour la satisfaction de nos revendications, pour le maintien et le renforcement des Rased, des postes et structures spécialisés, et des CLIN...